



COMMUNIQUE DE PRESSE - 18 février 2025 - 17h45 CET - Montpellier, France - Euronext : MEDCL

## Medincell lance une Offre Globale représentant environ 10% de son capital social

---

L'Offre Globale représentant environ 10% du capital social de la Société s'adresse aux investisseurs institutionnels internationaux, via un Placement Privé à travers un processus accéléré de constitution de livre d'ordres.

L'Offre Globale s'adresse également aux actionnaires individuels via la plateforme PrimaryBid, en France uniquement.

Les fonds levés permettront à Medincell d'intensifier les opportunités de partenariat en étendant la portée de la technologie BEPO® à de nouvelles molécules et indications, et en envisageant potentiellement des technologies complémentaires. Ils consolideront la structure actionnariale de l'entreprise et renforceront son bilan, lui offrant une plus grande flexibilité pour créer de la valeur supplémentaire à long terme.

---

Medincell, société pharmaceutique technologique au stade commercial développant un portefeuille de produits injectables à action prolongée dans divers domaines thérapeutiques (la « Société »), annonce aujourd'hui le lancement d'une Offre Globale (tel que défini ci-dessous) représentant environ 10% de son capital social, par le biais d'une offre à des investisseurs institutionnels via un Placement Privé et à des investisseurs particuliers via la plateforme PrimaryBid.

**Stéphane Postic, Directeur Financier de Medincell**, annonce : « *Notre trajectoire financière est claire : atteindre la rentabilité opérationnelle d'ici l'exercice qui se clôturera au 31 mars 2027, franchir rapidement le seuil des 100 millions d'euros de revenus grâce aux royalties et milestones que nous percevons, puis accélérer une croissance rentable bien au-delà. Nous lançons aujourd'hui une augmentation de capital créatrice de valeur afin d'accélérer notre développement et les opportunités de licensing. L'opération envisagée élargira notre base actionnariale avec des investisseurs de premier rang, conformément à notre stratégie financière, et fournira les ressources et la flexibilité nécessaires pour exécuter pleinement notre stratégie et créer une valeur supplémentaire à long terme.* »

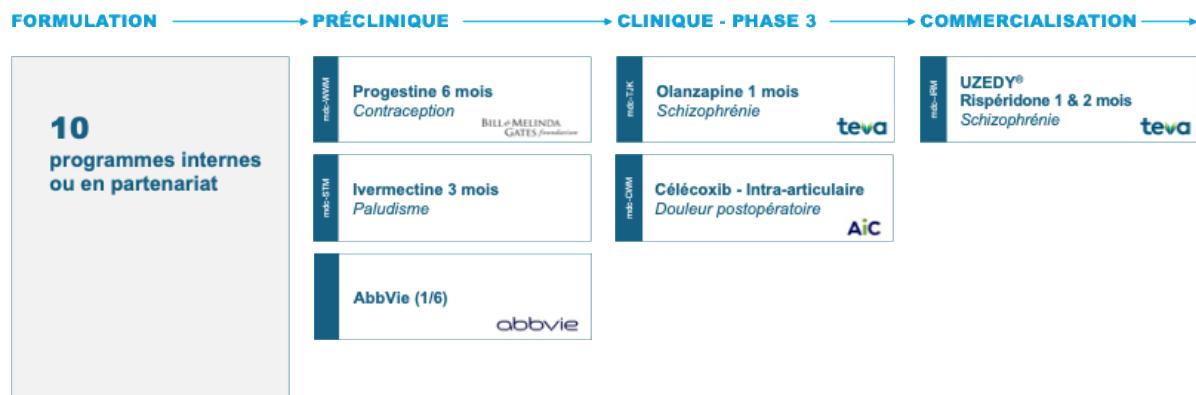
**Christophe Douat, PDG de Medincell**, déclare : « *Le succès de UZEDY, notre premier produit sur le marché, illustre notre capacité à faire des traitements innovants de premier plan. Le deuxième produit qui devrait nous apporter des royalties, une formulation à libération prolongée de l'olanzapine, a maintenant fini son essai de phase 3 et devrait arriver sur le marché l'année prochaine avec tout le potentiel de traitement « first-in-class ». Avec des partenaires solides comme Teva et AbbVie, un portefeuille robuste et une équipe de classe mondiale, nous avons bâti des fondations solides qui offrent des perspectives considérables de création de valeur dans les cinq années à venir.* »

**Christophe Douat** ajoute : « *Nous avons une feuille de route pour étendre considérablement la portée de notre technologie et continuer à nouer de nouveaux partenariats afin de renforcer encore notre impact sur la santé dans le monde tout en générant de la valeur ajoutée pour nos actionnaires. Pour y parvenir, nous continuons d'innover, augmentons la portée de notre technologie et développons notre réseau de collaboration. Il est également très important de continuer à élargir notre base actionnariale, en particulier aux États-Unis, pour préparer l'avenir. Cette ambition et cette vision sont au cœur de l'augmentation de capital que nous lançons aujourd'hui.* »

Le produit net de l'Offre Globale (telle que définie ci-dessous), combiné aux fonds existants de la Société, est destiné à contribuer à :

- Étendre la technologie BEPO® à de nouvelles molécules et indications à forte valeur ajoutée
- Intégrer potentiellement des technologies complémentaires
- Renforcer le bilan de l'entreprise
- Objectifs généraux de l'entreprise

## Portefeuille de Medincell au 1<sup>er</sup> février 2025



UZEDY®, le premier traitement utilisant la technologie BEPO® de Medincell et commercialisé par Teva, a généré des ventes nettes de 117 millions de dollars en 2024 aux US, sa première année de commercialisation, dépassant les prévisions.

Teva et Medincell ont annoncé des résultats positifs de phase 3 pour TEV-749, leur deuxième produit en partenariat - un injectable d'olanzapine à prise unique mensuelle pour la schizophrénie - démontrant une forte efficacité et un profil de sécurité favorable, avec un statut potentiel de first-in-class et une soumission à la FDA attendue au second semestre 2025.

En outre, Medincell a conclu un accord stratégique de co-développement et de licence avec AbbVie pour développer jusqu'à six produits injectables à action prolongée innovants, avec jusqu'à 1,9 milliard de dollars sous forme de potentiels milestones liés à l'atteinte d'étapes de développement et de seuils de revenus, ainsi que des royalties sur les ventes réalisées dans le monde. Les activités précliniques et de CMC (Chemistry, Manufacturing, and Controls) du premier candidat-médicament ont déjà été initiées.

### Modalités de l'Offre Globale

L'Offre Globale sera réalisée en deux volets distincts mais concomitants :

- une offre avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs au sens de l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier, répondant aux caractéristiques énoncées dans la 18ème résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 12 septembre 2024 (l'**« Assemblée Générale »**) (le **« Placement Privé »**), et
- une offre au public avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'investisseurs particuliers via la plateforme PrimaryBid uniquement en France, en application de l'article L. 225-136 du Code de commerce et conformément à la 16ème résolution de l'Assemblée Générale (l'**« Offre PrimaryBid »**, et, avec le Placement Privé, l'**« Offre Globale »**).

Le Placement Privé sera réalisé conformément à la 18ème résolution de l'Assemblée Générale, auprès (i) d'investisseurs qualifiés au sens de l'article 2(e) du Règlement 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié (le **« Règlement Prospectus »**) ou dans d'autres circonstances entrant dans le champ d'application de l'article 1(4) du Règlement Prospectus dans l'Union européenne (y compris la France) et en dehors de l'Union européenne à l'exception des États-Unis, du Canada, de l'Australie, de l'Afrique du Sud et du Japon et (ii) à certains investisseurs institutionnels aux Etats-Unis.

L'Offre PrimaryBid ne sera pas accessible aux investisseurs particuliers en dehors de la France.

Le produit brut de l'Offre Globale dépendra exclusivement des ordres reçus pour chacune des composantes susmentionnées sans possibilité de réaffectation des sommes allouées de l'une à l'autre. Il est précisé que l'Offre PrimaryBid est accessoire au Placement Privé et représentera au maximum 20% du montant total de l'Offre Globale et est limitée à un maximum de 8 millions d'euros. Les allocations seront proportionnelles à la demande, limitées au montant alloué à cette offre au public, et réduites si la demande dépasse cette limite. En tout état de cause, l'Offre PrimaryBid ne sera pas réalisée si le Placement Privé n'a pas lieu. Le Placement Privé n'est pas conditionné par l'Offre PrimaryBid.

L'Offre Globale est soumise aux conditions du marché et à d'autres conditions, et le montant total final de l'Offre Globale est susceptible d'être modifié. Le Placement Privé sera réalisé par le biais d'un processus accéléré de construction d'un livre d'ordres, à l'issue duquel le nombre et le prix des actions nouvelles à émettre seront décidés par le Directeur général, en vertu et dans les limites des délégations de pouvoir accordées par le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale, étant précisé que le nombre maximum d'actions nouvelles pouvant être émises dans le cadre de l'Offre Globale en vertu de ces délégations et autorisations est de 8.014.710 actions nouvelles soit 30% maximum du capital.

Le prix de souscription des actions nouvelles dans le cadre du Placement Privé sera au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours de clôture de l'action de la Société des 3 séances de bourse précédant le début du Placement Privé, diminuée d'une décote maximale de 10% conformément à la 18ème résolution. Le prix de souscription des actions nouvelles dans le cadre de l'Offre PrimaryBid sera égal au prix des actions nouvelles offertes dans le cadre du Placement Privé, tel que déterminé par la construction accélérée d'un livre d'ordres auprès d'investisseurs institutionnels.

Le processus de construction accélérée du livre d'ordres pour le Placement Privé, débutera immédiatement après la publication de ce communiqué de presse et devrait se terminer avant l'ouverture des marchés le 19 février 2025, sous réserve d'une clôture anticipée. L'Offre PrimaryBid débutera immédiatement et se terminera à 22h00 CET le 18 février 2025, sous réserve d'une clôture anticipée. La Société annoncera le prix et le nombre définitif d'actions nouvelles à émettre dans le cadre de l'Offre Globale par le biais d'un communiqué de presse dès que possible après la fin de la constitution du livre d'ordres.

Le règlement-livraison des actions ordinaires nouvelles à émettre dans le cadre de l'Offre Globale et leur admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris sont prévues le 21 février 2025. Les actions ordinaires nouvelles seront de même catégorie et fongibles avec les actions existantes, bénéficieront de tous les droits attachés aux actions existantes et seront admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris sous le même ISIN FR0004065605.

### **Engagements de conservation**

Dans le cadre de l'Offre Globale, la Société et les membres du Conseil d'Administration et certains membres du Management ont signé un engagement de conservation qui prend effet à la date de signature du contrat de placement conclu entre la Société et les banques ce jour et pour une période de 90 jours suivant le règlement-livraison de l'Offre Globale, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

### **Intermédiaires financiers**

Jefferies, Evercore et Bryan, Garnier & Co agissent en tant que Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livre Associés et Truist agit en tant que Teneur de Livre Associé dans le cadre du Placement Privé. Le Placement Privé fait l'objet d'un contrat de placement signé aujourd'hui entre la Société et les Teneurs de Livre Associés.

Dans le cadre de l'Offre PrimaryBid, les investisseurs ne peuvent souscrire que par l'intermédiaire des partenaires de PrimaryBid mentionnés sur le site Internet de PrimaryBid ([www.PrimaryBid.fr](http://www.PrimaryBid.fr)). L'offre PrimaryBid est régie par une lettre d'engagement conclue entre la société et PrimaryBid et n'est pas couverte par un accord de placement. Pour plus de détails, veuillez consulter le site web de PrimaryBid à l'adresse [www.PrimaryBid.fr](http://www.PrimaryBid.fr).

### **Facteurs de risque**

L'attention du public est attirée sur les facteurs de risques liés à la Société et à son activité, présentés à la section 2 du document de référence universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (l'"**AMF**") sous le numéro D.24-0649 le 30 juillet 2024, disponible gratuitement sur le site Internet de la Société (<https://invest.medincell.com>). La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la Société. Les facteurs de risque présentés dans ce document sont les mêmes aujourd'hui.

En outre, les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques suivants spécifiques à cette Offre Globale: (i) le prix de marché des actions de la Société peut fluctuer et devenir inférieur au prix de souscription des actions émises dans le cadre de l'Offre Globale, (ii) la volatilité et la liquidité des actions de la Société peuvent fluctuer de manière significative, (iii) des ventes d'actions de la Société peuvent avoir lieu sur le marché et avoir un impact négatif sur le prix de marché de son action et (iv) les actionnaires de la Société pourraient subir une dilution potentiellement significative résultant d'éventuelles augmentations de capital futures nécessaires pour fournir à la Société des financements supplémentaires.

### **Absence de prospectus**

L'Offre Globale ne fait pas l'objet d'un prospectus nécessitant une approbation de l'AMF.

Ce communiqué ne constitue pas un prospectus au sens du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié, ni une offre au public.

---

### **A propos de Medincell**

Medincell est une société de *licensing* biopharmaceutique en phase clinique et commerciale qui développe des médicaments injectables à action prolongée dans de nombreux domaines thérapeutiques. Nos traitements innovants visent à garantir le respect des prescriptions médicales, à améliorer l'efficacité et l'accès des médicaments, et à réduire leur empreinte environnementale. Ils combinent des principes actifs avec notre technologie propriétaire BEPO® qui contrôle la libération d'un médicament à un niveau thérapeutique pendant plusieurs jours, semaines ou mois à partir de l'injection sous-cutanée ou locale d'un simple dépôt de quelques millimètres, entièrement bioréversible. Le premier traitement basé sur la technologie BEPO®, destiné au traitement de la schizophrénie, a été approuvé par la FDA en avril 2023, et est maintenant distribué aux États-Unis par Teva sous le nom UZEDY® (la technologie BEPO est licenciée à Teva sous le nom de SteadyTeq™). Nous collaborons avec des entreprises pharmaceutiques de premier plan et des fondations pour améliorer la santé mondiale grâce à de nouvelles options de traitement. Basée à Montpellier, Medincell emploie actuellement plus de 140 personnes représentant plus de 25 nationalités différentes.

UZEDY® et SteadyTeq™ sont des marques déposées de Teva Pharmaceuticals

[medincell.com](http://medincell.com)

## Contacts

---

### **David Heuzé**

Head of Corporate and Financial Communications, and ESG  
david.heuze@MedinCell.com / +33 (0)6 83 25 21 86

### **Grace Kim**

Chief Strategy Officer, U.S. Finance  
grace.kim@MedinCell.com / +1 (646) 991-4023

### **Nicolas Mérigeau/ Arthur Rouillé**

Media Relations  
Medincell@newcap.eu / +33 (0)1 44 71 94 94

### **Louis-Victor Delouvrier/Alban Dufumier**

Relations investisseurs France  
Medincell@newcap.eu / +33 (0)1 44 71 94 94

Ne pas diffuser, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, en Afrique du Sud, au Canada ou au Japon. Le présent document (et les informations qu'il contient) ne contient pas et ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'une offre d'achat de titres aux États-Unis d'Amérique, en Australie, en Afrique du Sud, au Canada ou au Japon, ou dans toute autre juridiction dans laquelle il serait illégal de le faire. Les titres mentionnés dans le présent document n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act (loi américaine sur les valeurs mobilières) de 1933, tel qu'amendé (ci-après la « Loi de 1933 »), et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis d'Amérique, à moins que les titres ne soient enregistrés en vertu de la Loi de 1933 ou en vertu d'une exonération aux exigences d'enregistrement de la Loi de 1933. Aucune offre publique des titres ne sera faite aux États-Unis d'Amérique.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de titres au public au Royaume-Uni, n'a pas été approuvé par une personne autorisée aux fins de l'article 21(1) de la loi sur les services et marchés financiers de 2000 (Financial Services and Markets Act 2000), telle que modifiée (le « FSMA »). Par conséquent, ce communiqué de presse n'est distribué et ne s'adresse qu'à (a) des personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (b) des « investisseurs qualifiés » tels que définis à l'article 2(e) du Règlement (UE) 2017/1129, tel qu'il fait partie du droit national britannique en vertu de la loi de 2018 organisant le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne (European Union (Withdrawal) Act 2018) (« LRUE ») (le « Règlement Prospectus UK ») qui sont également (i) des professionnels de l'investissement (investment professionals) tel que ce terme est défini à l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel que modifié, (le « FPO »)), (ii) des personnes entrant dans le champ de l'application de l'article 49(2)(a) à (d) du FPO (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») et (iii) des personnes à qui une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement au sens de l'article 21 du FSMA dans le cadre de l'émission ou de la vente de valeurs mobilières pourrait être autrement légalement adressée (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme les « Personnes Concernées »). Les titres ne sont disponibles que pour les Personnes Concernées, et toute invitation, offre ou accord de souscription, d'achat ou d'acquisition de ces titres ne sera disponible que pour les Personnes Concernées et ne sera conclu qu'avec elles. Toute personne qui n'est pas une Personne Concernée ne doit pas agir ou se fier à cette communication ou à son contenu.

En France, l'offre des actions Medincell décrite ci-dessous sera effectuée dans le cadre d'une augmentation de capital au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs, en application de l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier et des dispositions réglementaires applicable et à des investisseurs personnes physiques via la plateforme PrimaryBid. En application des dispositions de l'article 211-3 du Règlement général de l'AMF, des articles 1(4) et 3 du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié (le "Règlement Prospectus") et de la réglementation applicable, l'offre des actions Medincell ne donnera pas lieu à l'établissement d'un prospectus approuvé par l'AMF.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Medincell d'un prospectus au titre de l'article 3 du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre.

MIFID II Gouvernance des produits/marché cible : aux seules fins des exigences de l'article 9.8 de la directive déléguée (UE) 2017/593 relative au processus d'approbation des produits, l'évaluation du marché cible en ce qui concerne les actions de Medincell a conduit à la conclusion, en ce qui concerne le critère du type de clients seulement, que : (i) le type de clients auxquels les actions sont destinées est celui des contreparties éligibles et des clients professionnels et des clients de détail, chacun tel que défini dans la directive 2014/65/UE, telle que modifiée ("MIFID II") ; et (ii) tous les canaux de distribution des actions de Medincell aux contreparties éligibles et aux clients professionnels et aux clients de détail sont appropriés. Toute personne offrant, vendant ou recommandant ultérieurement les actions de Medincell (un "distributeur") devrait prendre en considération l'évaluation du type de clients ; toutefois, un distributeur soumis à MIFID II est responsable de la réalisation de sa propre évaluation du marché cible en ce qui concerne les actions de Medincell et de la détermination des canaux de distribution appropriés.

Les déclarations prévisionnelles ne sont pas des garanties de performances futures, elles impliquent un certain nombre de risques connus et inconnus, d'incertitudes et d'autres facteurs, et les résultats réels des opérations de la société, sa situation financière et le développement de l'industrie dans laquelle elle opère peuvent différer de manière significative de ceux qui ont été faits ou suggérés par les déclarations prévisionnelles contenues dans le présent document. En outre, même si les résultats d'exploitation et la situation financière de la société ainsi que l'évolution du secteur dans lequel elle opère sont conformes aux déclarations prévisionnelles contenues dans le présent document, ces résultats ou évolutions peuvent ne pas être représentatifs des résultats ou évolutions des périodes ultérieures. La Société ne s'engage pas publiquement à mettre à jour ou à réviser les déclarations prévisionnelles contenues dans le présent document, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres.